

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2024 016 CA

SEANCE du 16 avril 2024

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt quatre

Le seize avril à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 1

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Charlette BOUE, Conseillère Départementale - Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Danièle DARAN, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Personnalité Qualifiée - Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE Représentant Action Logement Services – Jean-Michel BOINAIS, Représentant Syndicat CFDT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental à Charlette BOUE – M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée à M. Jacques JEAN-LOUIS - Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU – M. Pascal RICAUD, Représentant CGT à M. Bernard KSAZ

Excusés : Mme Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Quentin LE MEUR, Commissaire aux comptes, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E, Mme CARRERE Marie-Josée, Chef d'unité Politique de l'Habitat, représentant Monsieur le Préfet du GERS, Mme Marie-Pierre ETIENNE, Chef du Service Logement, Habitat et Urbanisme – Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental du Gers, collectivité de rattachement
Christine PUJOS, Secrétaire de séance assistée de Stéphane BERAUD.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DU CODE DE BONNE CONDUITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président rappelle aux membres du Conseil que toutes les pièces relatives à la composition et au fonctionnement du Conseil d'Administration sont règlementées par le Code la Construction et de l'Habitation. Il est toutefois possible de compléter ces dispositions par un règlement intérieur qui précise le fonctionnement de l'organisation et la déontologie des membres du Conseil.

Vu le décret n°2022-706 du 22 avril 2022 réformant la gouvernance des OPH, Monsieur le Président propose de porter à la connaissance des Administrateurs, le règlement intérieur modifié. En outre, au regard de la délibération précédente portant sur l'instauration d'un dispositif d'alerte professionnelle, il convient, d'apporter des modifications sur ce règlement concerné ainsi que sur le code de bonne conduite.

LE CONSEIL, après avoir entendu l'exposé de son Président, prend acte du nouveau règlement intérieur et du code de bonne conduite modifiés, tels que présentés en annexes.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ



Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0